vinetur

Les brasseurs roumains réclament un gel des accises après une chute des ventes de bière à leur plus bas niveau depuis 20 ans

Une commission parlementaire soutient un projet de gel des accises sur la bière en 2027 et 2028, après un recul de 4 % du marché en 2025

mardi 24 novembre 2026



Les producteurs de bière roumains réclament le gel des accises sur la bière jusqu'en 2028, après que la consommation locale est tombée à son plus bas niveau depuis deux décennies, selon l'Association des producteurs de bière de Roumanie.

L'organisation professionnelle a indiqué lundi 23 novembre que le marché intérieur de la bière avait reculé de 4 % en 2025, à 14,4 millions d'hectolitres, contre environ 15 millions d'hectolitres en 2024. Cette baisse fait suite à des reculs de 5 % en 2022 et en 2023, à une stabilisation temporaire en 2024, puis à une nouvelle contraction en 2025. Au total, le marché a perdu environ 15 % de son volume au cours des quatre dernières années, a précisé l'association.

L'organisation a averti que toute nouvelle hausse des accises pourrait faire passer le secteur sous un seuil de viabilité, alors que la demande est déjà faible. Constantin Bratu, directeur général de l'association, a déclaré que les brasseurs ne demandaient pas la suppression de la taxe, mais souhaitaient un régime fiscal prévisible qui permette aux entreprises de protéger la production locale, de maintenir leurs investissements et de préserver les emplois.

Bratu a déclaré que le secteur brassicole avait atteint, selon ses termes, un niveau maximal de pression fiscale et un niveau minimal de volume au premier semestre 2026. Il a estimé qu'un marché stable contribuerait à soutenir une assiette fiscale plus solide et, par conséquent, les recettes budgétaires de l'État.

Cette demande intervient alors que les parlementaires examinent une modification du code fiscal roumain. Le 4 novembre, la commission du budget, des finances et des banques de la Chambre des députés a approuvé à l'unanimité un amendement à un projet de loi révisant le code fiscal, référencé PL-x 639/2024. L'amendement gèlerait les accises sur la bière en 2027 et 2028 à leur niveau de 2026, mettant fin à l'indexation automatique sur l'inflation prévue par la législation en vigueur.

Le projet de loi doit encore être soumis au vote final de la Chambre des députés, qui est la chambre décisionnaire sur cette mesure, avant de pouvoir être transmis pour promulgation.

Les partisans de l’amendement estiment qu’une nouvelle hausse accentuerait la pression sur les prix et la consommation, alors que le marché se trouve déjà à un niveau historiquement bas. Pour l’ensemble du secteur des boissons, l’enjeu dépasse les rayons de bière. Une pression prolongée liée à la hausse des taxes et à l’affaiblissement de la demande pourrait peser sur les plans de production, les dépenses d’investissement et l’emploi des brasseurs, tout en se répercutant sur les distributeurs, les détaillants et les fournisseurs agricoles liés à l’orge et à d’autres matières premières. S’il était approuvé, un gel des accises pourrait donner aux producteurs davantage de marge pour planifier leur production et leurs investissements, même si cet effet dépendrait de l’évolution de la demande des consommateurs.

Dans le système actuel, l’accise standard sur la bière en Roumanie s’élève à 5,83 lei par hectolitre et par degré Plato. Les producteurs indépendants dont la production annuelle ne dépasse pas 200 000 hectolitres bénéficient d’un taux réduit de 3,21 lei. Le degré Plato est l’unité utilisée en Roumanie pour calculer les accises sur la bière ; il tient compte du volume de bière et de sa concentration.

L’association a indiqué que les accises avaient augmenté d’environ 26 % entre 2025 et 2026 et de plus de 55 % par rapport à 2022. La taxe a été modifiée quatre fois au cours des quatre dernières années.

À titre d’exemple, l’organisation a indiqué que l’accise sur une bière de 0,5 litre titrant 5 % d’alcool était passée d’environ 0,22 à 0,23 lei en 2022 à quelque 0,34 lei en 2026. Cette hausse est amplifiée dans le prix final de vente au détail, car la Roumanie applique également une taxe sur la valeur ajoutée de 21 % à l’accise.

L’appel de l’organisation professionnelle reflète une préoccupation plus large sur le marché roumain des boissons : des hausses répétées des taxes peuvent réduire la consommation sans nécessairement donner aux producteurs suffisamment de visibilité pour continuer à investir. Les brasseurs estiment que cet enjeu est particulièrement important sur un marché qui a déjà enregistré plusieurs années de baisse des volumes.

Pour l’heure, la proposition reste en attente au Parlement, où les élus doivent décider s’ils maintiennent le système actuel d’indexation automatique ou s’ils fixent le niveau des accises de 2026 pour les deux prochaines années.